



200 FCFA

www.adiac-congo.com

N°4659 - VENDREDI 29 DÉCEMBRE 2023

ACTION SOCIALE

Près de 2,5 milliards FCFA pour assister les victimes des inondations

Le gouvernement de la République du Congo a décidé mercredi, en Conseil des ministres, le déblocage immédiat de 2 419 500 000 FCFA pour venir en aide aux sinistrés des inondations survenues dans le pays.

« Notre pays a malheureusement déploré treize décès survenus dans les départements de la Likouala, Brazzaville et Pointe-Noire, et compte six personnes portées disparues à ce jour », indique le compte rendu du Conseil des ministres. Selon les experts, les précipitations enregistrées dans les départements de la Likouala, de la Sangha, de la Cuvette, des Plateaux, de Brazzaville et de Pointe-Noire sont deux fois plus importantes sur la période que la moyenne saisonnière habituellement connue.

Page 16



UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUABI

L'intersyndicale brandit une menace de grève générale



Le Collège intersyndical donnant lecture de sa déclaration/Adiac

EDITORIAL

Préoccupant

Page 2

Le Collège intersyndical des enseignants de l'Université Marien-Ngouabi menace d'entrer en grève générale illimitée à partir du 3 janvier, en cas de non prise en compte de leurs revendications sociales.

A l'issue d'une réunion tenue le 27 décembre, à Brazzaville, l'intersyndicale exige notamment le paiement des arriérés de salaires de décembre ainsi que des heures

de vacation et le remboursement de 219 050 204 FCFA retenus sur le mois de novembre au profit des mutuelles. De même, elle demande la révocation du directeur administratif et financier et du délégué du contrôle budgétaire auprès de l'université, tous deux soupçonnés de malversations financières.

Page 7

FORÊT

Des investisseurs nigérians souhaitent se lancer dans la transformation du bois

Des hommes d'affaires nigérians négocient avec le ministère de l'Economie forestière en vue d'obtenir une autorisation d'investir dans la transformation du bois en République du Congo, dans l'optique de pro-



pulser la filière bois et de favoriser le commerce intra-africain, dans le cadre de la Zone fe libre-échage continentale aficaine.

Constitués en groupement, ces partenaires financiers qui entendent s'appuyer sur les opérateurs forestiers traditionnels estiment à plusieurs milliards de francs CFA leur investissement dans ce projet.

Page 8

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Fixation d'un seuil des projets réservés aux entreprises nationales

Le gouvernement congolais a adopté mercredi, en Conseil des ministres, un projet de décret fixant le seuil des projets de contrat de partenariat public-privé réservés aux entreprises contrôlées par les nationaux. « Cette exclusivité a pour objectif de promouvoir les entreprises congolaises et plus globalement l'entrepreneuriat national, afin de permettre aux plus talentueux de nos entrepreneurs de monter en puissance et devenir de véritables "champions nationaux" », précise le ministère de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé.

Page 3

ÉDITORIAL

Préoccupant

a forte pluviométrie observée ces derniers temps à travers le pays suscite inquiétude et crainte, au regard des dégâts enregistrés aussi bien dans les grandes villes que dans les départements où les inondations, érosions et glissements de terrains se multiplient.

Les effets certes du dérèglement climatique, la situation du reste préoccupante interpelle au plus près les pouvoirs publics, notamment dans les grandes agglomérations où le problème des occupations anarchiques mêlé à un récurrent sujet de lotissement se pose avec acuité dans un contexte d'urbanisation grandissante.

Dans ce chaos, l'État est pointé du doigt dans la mesure où il lui revient la charge de créer les conditions nécessaires pour empêcher les constructions dans les zones à risque. Cela par des politiques rigoureuses et des mécanismes visant à dissuader mais aussi à sensibiliser la population sur les dangers qu'elle encourt, même dans le long terme, lorsqu'elle commence à construire dans les zones montagneuses, sablonneuses et humides par nature instables.

La prévention et la réparation de ces catastrophes figurant désormais au cœur des préoccupations des pouvoirs publics, leur résolution implique non seulement de dégager des fonds, mais bien plus encore d'imposer une expertise avérée et fiable avant d'engager les travaux. Autant dire que la ligne de crédit prévue à cet effet dans le budget 2024 pour traiter les érosions et les glissements de terrains répertoriés devrait en tenir compte.

L'objectif est noble : il s'agit pour l'Etat, à terme, de réaliser des ouvrages durables afin d'éviter un éternel recommencement.

Les Dépêches de Brazzaville

VIE DES PARTIS

Le PCT confirme la tenue de son 6^e congrès ordinaire en 2024

Le secrétaire général du Parti congolais du travail (PCT), Pierre Moussa, a déclaré, à l'occasion de la cinquième session ordinaire du Comité central tenue les 26 et 27 décembre à Brazzaville, que 2024 va être une année déterminante pour l'avenir du parti qui mettra le cap sur le 6e congrès ordinaire dont la vocation est de le dynamiser davantage.

Les préparatifs et la tenue du 6e congrès ordinaire du PCT font partie du programme d'activités de l'année 2024 adopté par les membres du Comité central. Selon Pierre Moussa, le prochain congrès sera un moment d'intense réflexion sur la vie du PCT et devra impulser une dynamique nouvelle afin de hisser le parti à la hauteur des défis futurs. Ce qui passera assurément par l'identification stricte des valeurs cardinales fondant la résilience historique du PCT, à savoir l'unité, la cohésion, la solidarité, l'oubli de soi et la discipline.

« Les enseignements qui découlent de nos travaux nous permettront très certainement d'affronter avec une plus grande efficacité les défis futurs. Parmi ces défis, figure au premier rang la préparation et la tenue du 6e congrès ordinaire du parti, grand défi déterminant pour l'avenir de notre organisation...J'exhorte l'ensemble des membres du Comité central, les membres et sympathisants de notre parti qui se doivent de prendre la réelle mesure des enjeux de ces assises à demeurer souder, à faire preuve d'un engagement exemplaire et à cultiver plus que jamais l'esprit de camaraderie dans le cheminement vers le 6e congrès ordinaire », a invité le secrétaire général du PCT.

Il a également souligné la nécessité de redoubler d'ardeur dans le suivi de l'action publique en vue d'un accompagnement plus responsable du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, et son gouvernement dans la mise en œuvre du projet de société « Ensemble, poursuivons la marche ». Les membres du Comité central ont, en effet, approuvé le



Le présidium des travaux/DR

projet du programme d'activités 2024 dont les objectifs sont : conserver le pouvoir, poursuivre l'action publique en vue d'un accompagnement optimal des institutions de l'Etat ; dynamiser le parti. Ils ont aussi adopté le budget du parti, exercice 2024, ainsi que le rapport d'activités de la Commission nationale de contrôle et d'évaluation du PCT. Restituant les activités menées dans le cadre de sa mission, le rapport a apprécié l'action du Bureau politique en exécution du programme du Comité central, relevé les forces et les limites de la commission avant d'esquisser quelques pistes d'amélioration. En définitif, la commission a exprimé sa satisfaction au regard de l'animation et du fonctionnement du parti ainsi que le travail accompli.

« La qualité des échanges que nous avons eus nous a permis d'apprécier notre participation aux élections sénatoriales de 2023, l'exécution du programme d'activités exercice 2023, balayer la vie du parti et de tracer des perspectives d'actions pour l'année 2024. Il me plaît de vous remercier et de vous féliciter pour les brillantes conclusions auxquelles nous sommes parvenus. Avec un sens élevé de responsabilité, nous avons mis en évidence les performances et les limites de notre action commune dans la réalisation des objectifs que nous nous étions assignés », s'est réjoui Pierre Moussa.

Notons que les participants à la cinquième session ordinaire du Comité central ont appelé à la mobilisation lors de la célébration, le 31 décembre, du 54e anniversaire de la fondation du PCT et du 85e anniversaire de la naissance de son président fondateur, Marien Ngouabi. Les membres de la principale formation politique de la majorité présidentielle devraient également se mobiliser à l'occasion de la cérémonie des obsèques de l'ancien président de l'Assemblée nationale et ministre, André Mouélé, décédé le 10 décembre dernier à Paris, en France.

 $Par fait\ Wilfried\ Douniama$

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC) Site Internet: www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama Assistante : Leslie Kanga Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion Grand reporter : Nestor N'Gampoula Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko

Rédaction en chef: Guy-Gervais Kitina,

Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Ové

Service Économie: Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé

Service Afrique/Monde: Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys Service Culture et arts: Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo Service Sport: James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO: Rédacteur en chef délégué: Quentin Loubou Durly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE Chef d'agence : Victor Dosseh

Rédacteur en chef: Faustin Akono Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara Bureau de Pointe-Noire: Av. Germain Bikoumat-Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

Direction de l'Agence : Ange Pongault

RÉDACTION DE KINSHASA

Chef d'agence: Nana Londole
Rédacteur en chef: Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur: Alain Diasso
Rédaction: Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza,
Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes:
Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa: 4, avenue du PortImmeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa-RDC-/Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo

Chef de service : Clotilde Ibara Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO – MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi Chef de service : Cyriaque Brice Zoba Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle

Adjoint à la direction: Christian Balende Rédaction: Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Bureau de Bruxelles: Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction: Ange Pongault **Adjoint à la direction:** Kiobi Abira

Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial

Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi,

Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques: Mildred

Chef de service publicité: Rodrigue
Ongagna

Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo **Chef de service diffusion:** Guylin Ngossim

Chef de service diffusion : Guylin Ngossima Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moumbelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala **Adjoint à la direction :** Elvy Bombete **Coordonnateur :**

Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction: Emmanuel Mbengué Assistante: Dina Dorcas Tsoumou **Directeur adjoint:** Abdoul Kader Kouyate Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable: Émilie Moundako Éyala Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali Adresse: 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRA-TION REGIONALE

Direction: Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale www.lesdepechesdebrazzaville.com Siège social: 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél.: (+242) 06 895 06 64 Email: regie@lesdepe chesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse Directrice générale : Bénédicte de Capèle Secrétaire général : Ange Pongault

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565, eMail: contact@inc-sa.com, site Internet www.inc-sa.com

FILIÈRE BOIS

Des investisseurs nigérians s'intéressent à la transformation

La délégation des investisseurs nigérians multiplie des contacts auprès des autorités congolaises pour obtenir les autorisations liées au marché de la transformation. Lors de la dernière rencontre avec la ministre de l'Économie forestière, Rosalie Matondo, le 20 décembre, à Brazzaville, elle a affiché son engagement à investir dans la filière.

Les multiples rencontres ont permis à la délégation des investisseurs nigérians, conduite par Éric Alao, de saisir les opportunités après l'état des lieux du marché congolais. Les investisseurs veulent tirer profit du potentiel de l'industrie forestière congolaise, dans le cadre du partenariat public-privé et de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlécaf).

Ces hommes d'affaires devraient attirer d'autres investisseurs étrangers dans l'optique de booster la filière bois en République du Congo. « Il s'agit de favoriser le commerce intra-africain en lien avec la Zlécaf; l'idée étant de faire en sorte que les produits soient transformés sur place afin que l'économie du pays qui produit les matières premières se consolide



», a estimé Éric Alao. Pour l'instant, les investisseurs se sont constitués en groupement pour pouvoir progressivement financer le marché de

la transformation des produits du bois. Ils ont estimé le coût de leurs investissements à plusieurs milliards de francs CFA, puisqu'ils comptent s'appuyer Des grumes dans un site forestier/Adiac sur les opérateurs forestiers traditionnels intervenant dans la coupe de bois.

Les autorités de tutelle en ont profité pour exposer les exigences du pays en matière de transformation locale ainsi que les innovations du secteur comme le projet du Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques. À cela il faut ajouter que le Congo applique la directive communautaire relative à l'interdiction d'exporter les grumes.

L'arrivée de ces investisseurs conforte la politique du gouvernement visant à promouvoir l'industrie locale, le transfert des compétences en matière de transformation et la création d'emplois. Cette réforme est aussi en vigueur dans les six pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad).

Fiacre Kombo

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Un seuil pour promouvoir l'entrepreneuriat national

Le Conseil des ministres du 27 décembre a adopté le projet de décret fixant le seuil des projets de contrat de partenariat public-privé réservés aux entreprises contrôlées par les nationaux.

Soumis par le ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé, Denis Christel Sassou N'Guesso, le texte a pour but d'accorder une exclusivité, au moment de la soumission, pour les projets dont le coût global est inférieur ou égal à cinq milliards de FCFA, aux entreprises ou groupements d'entreprises dont le capital est détenu majoritairement par des ressortissants ayant la nationalité congolaise et dont le siège social se trouve sur le territoire national. « Cette exclusivité a pour objectif de promouvoir les entreprises congolaises et plus globalement l'entrepreneuriat national, afin de permettre aux plus talentueux de nos entrepreneurs de monter en puissance et devenir de véritables champions nationaux », indique le compte rendu du Conseil des ministres.

Outre ce projet de décret visant à promouvoir les entreprises congolaises, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du comité national du partenariat public- privé, présenté par le ministre de tutelle.

Ce texte, pris en application des dispositions de l'article 8 de la loi n°88-2022 du 30 décembre 2022 relative aux contrats de partenariat public-privé, indique que le comité qu'il organise est l'organe interministériel de gouvernance et de planification chargé d'élaborer le portefeuille des projets à réaliser sous forme de partenariats public-privé. Placé sous l'autorité du Premier ministre, chef du gouvernement, ce comité national est composé des ministres chargés du Partenariat public-privé, des Finances, de l'Economie, du Plan, des Infrastructures, des Affaires foncières, du Budget ainsi que des ministres concernés par l'objet des projets à mettre en œuvre.

Le Conseil des ministres a également adopté le projet de décret fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du comité technique du partenariat public-privé, dont l'objet est de mettre en œuvre les projets à réaliser sous la forme du partenariat public-privé, après validation par le comité national. « Placé sous l'autorité du ministre en charge des partenariats public-privé, il est constitué des membres du comité national ou leurs représentants, des ministres sectoriels, d'un représentant des collectivités locales et des entreprises publiques concernées par l'objet des projets examinés », souligne le compte rendu

Les attributions, l'organisation et le fonctionnement du secrétariat permanent du partenariat public-privé sont aussi adoptés. Dirigé par le secrétaire général adjoint, chef de département des partenariats et de la promotion des partenariats public-privé, le secrétariat permanent est l'organe administratif créé auprès du ministre en charge du partenariat public-privé et devant assurer le secrétariat du comité national ainsi que celui du comité technique.

Lopelle Mboussa Gassia

BASSIN DU CONGO

La table ronde des bailleurs de fonds internationaux se tiendra en 2024

La ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault, en sa qualité de coordinatrice de la Commission climat du Bassin du Congo (CCBC), a indiqué, le 26 décembre à Brazzaville, que la table ronde des bailleurs de fonds pour financer le plan d'investissement de la commission aura lieu l'année prochaine.



L'annonce a été faite au terme de la visite des locaux du siège de la CCBC et du Fonds bleu pour le bassin du Congo (F2BC) afin d'impulser la dynamique des investissements, des Etats et des bailleurs de fonds internationaux. Ce siège, répondant aux standards internationaux, est un espace de plus de 1300 m2 situé au centre-ville de Brazzaville.

« Nous avons eu les contributions des Etats qui nous ont permis de pouvoir nous installer. Mais nous avons la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) qui va pouvoir nous ac-

La ministre coordinatrice de la CCBC/Adiac compagner dans le paiement du loyer. En début 2024, la BEAC, la ministre coordinatrice de la CCBC, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la Banque mondiale et le Pnud feront la tournée des dix pays du bassin du Congo pour présenter le plan d'investissement à nos chefs d'Etat qui est chiffré à dix milliards de dollars, afin que nous allons à la table ronde des bailleurs de fonds qui permettra de financer le plan d'investissement des projets intégrateurs du bassin du Congo », a déclaré la ministre Arlette Soudan-Nonault.

La CCBC et le F2BC sont deux

institutions de l'Union africaine.

La CCBC compte dix-sept Etats

membres et est alliée aux autres grands bassins tropicaux du monde, notamment celui de l'Amazonie ainsi que de l'Asie du Sud-Ouest. C'est un protocole normalisé et harmonisé sur les gaz à effet de serre pour promouvoir l'intégrité du marché de carbone et les investissements relatifs aux activités économiques résilientes aux changements climatiques dans les pays membres. « Nous recrutons actuellement le personnel afin de travailler pour la CCBC et pour le F2BC. Parce qu'il faut suivre ce que la BEAC va proposer aux Etats, dans le cadre du plan d'investissement et puis l'administration du bassin du Congo », a-t-elle ajouté. Par contre, le F2BC est un fonds international de développement qui vise à permettre aux États de la sous-région du Bassin du Congo de passer d'une économie liée à l'exploitation des forêts à une économie s'appuyant davantage sur les ressources issues de la gestion des eaux, notamment celles des fleuves. L'accord portant création de ce fonds a été signé par douze pays de cette sous-région, le 9 mars 2017, dans la ville d'Oyo, en République du

Fortuné Ibara

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 27 décembre 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni le 27 décembre 2023 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. Dix-neuf affaires étaient inscrites à son ordre du jour, soit :

Cinq projets de décret au titre du ministère des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des relations avec le Parlement; Trois projets de décret au titre du ministère des Hydrocarbures; Deux projets de décret au titre du ministère de l'Energie et de l'Hydraulique ; Quatre projets de décret au titre du ministère de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé ; Cinq communications, la première présentée par le ministre de l'Economie et des Finances, était relative à la conclusion de la quatrième revue et à la préparation de la cinquième revue avec le Fonds monétaire international; la deuxième communication présentée par la ministre de l'Economie forestière était relative à l'inscription du massif forestier d'Odzala-Kokoua sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité; la troisième, présentée par la ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo était une synthèse du 2e sommet des trois bassin des écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales; la quatrième communication, présentée par le ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé, était relative à la participation de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, au troisième forum de la ceinture et la route pour la coopération internationale; enfin, la dernière communication présentée par la ministre des Affaires sociales, de la Solidarité et de l'Action humanitaire, était un point sur les inondations de 2023 au Congo.

I/- Ministère des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des Relations avec le Parlement

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Pierre Mabiala, ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des Relations avec le Parlement, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres cinq projets de décret.

Les deux premiers textes présentés portent, pour le premier, déclassement de la dépendance du domaine public de l'Etat, cadastrée : section D, bloc, parcelle 6, arrondissement n°1 E.P. Lumumba, centre-ville commune de Pointe-Noire et, pour le second, cession à titre onéreux de ladite propriété bâtie relevant à présent du domaine privé. Il apparait que la loi n° 16-2013 du 19 juillet 2013 a créé le Guichet unique des opérations transfrontalières (Guot), avec l'objectif de faciliter et de promouvoir le commerce extérieur.

Cet établissement œuvre à la compétitivité de l'économie nationale, dans un environnement international marqué par la libéralisation du commerce. C'est dans ce contexte que le Guot sollicite l'acquisition de la dépendance du domaine privé de l'Etat qui abrite déjà son siège social. Cette propriété, située au lieudit « Port autonome de Pointe-Noire, face ex-site Bolloré », a une superficie de deux mille quatre cent-quatre-vingt-dix-huit virgule cinquante-neuf (2498,59) mètres carrés.

C'est dans le but d'accorder au Guot la possibilité d'acquérir ladite propriété que ces deux décrets sont présentés en Conseil des ministres.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté les projets de décret portant, pour le premier, déclassement de la dépendance du domaine public de l'Etat, cadastrée : section D, bloc/, parcelle 6, arrondissement n° 1 E.P. Lumumba, centre-ville commune de Pointe-Noire et, pour le second, cession à titre onéreux de la même propriété bâtie relevant à présent du domaine privé.

Poursuivant son propos, le ministre d'Etat Mabiala A a soumis à la sagacité des membres du Conseil deux autres projets de décret portant, pour le premier, déclassement de la dépendance du domaine public de l'Etat cadastrée : section 0, bloc 08, parcelles 01 et 01 bis, arrondissement n°3 Poto-Poto, centre-ville, commune de Brazzaville et, pour le second, cession à titre onéreux de la dépendance non-bâtie relevant à présent du domaine privé de l'Etat.

Il apparaît que la société « Saphire Property Holding » a sollicité l'acquisition de ladite dépendance dont le déclassement est nécessaire, en vue de la construction d'un immeuble destiné à abriter son siège social.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté les projets de décret portant, pour le premier, déclassement de la dépendance du domaine public de l'Etat cadastrée: section 0, bloc 08, parcelles 01 et 01 bis, arrondissement n°3 Poto-Poto, centre-ville, commune de Brazzaville et, pour le second, cession à titre onéreux de la dépendance non-bâtie relevant à présent du

domaine privé de l'Etat.

Enfin, le ministre d'Etat Mabiala a soumis à l'examen du Conseil un projet de décret portant autorisation expresse d'occuper une réserve foncière de l'Etat par la société Agri-GAM SARL, située au lieu-dit village Yé, district d'Ignié, département du Pool.

Le fonds de terre d'un seul tenant, dont l'occupation est sollicitée est notamment constitué d'un terrain rural, d'une réserve foncière de l'Etat jouxtant l'emprise de la route nationale n° 1, a une superficie de soixante-dix hectares quatre-vingt-six ares huit centiares (70ha 86a 06ca) et est situé dans le district d'Ignié, département du Pool. Dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet agricole consistant en la culture du maïs, du manioc, de la tomate et de l'aubergine, pour lequel elle entend investir 180 millions de frs CFA, la société envisage la création d'une centaine d'emplois directs et indirects au profit des populations rurales environnantes et a l'intention d'aider les petits producteurs locaux.

Il s'agit, pour la mise en œuvre de ce projet, d'accorder à la société demanderesse l'occupation de la dépendance domaniale concernée à des fins productives, pour une durée de vingt ans.

C'est sur ces bases que le Conseil des ministres, après discussion, a adopté le projet de décret portant autorisation expresse d'occuper une réserve foncière de l'Etat par la société Agri-GAM SARL, située au lieu-dit village Yé, district d'Ignié, département du Pool.

II/- Ministère des Hydrocarbures

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Bruno Jean Richard Itoua, ministre des Hydrocarbures, a soumis à l'examen du Conseil des ministres trois projets de décret. Le premier texte est un projet de décret portant attribution à la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) d'un permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « PNGF BIS ».

La zone d'exploration de ce permis est comprise dans le bassin côtier, au Nord du permis Tchibeli-Litonzi II et à l'Ouest du permis Tchibouela II, tous deux opérés par la société Perenco Congo.

En vue de mettre en valeur la zone d'exploration offshore concernée, la société Perenco a négocié et conclu avec le Congo, le 9 février 2017, un accord relatif au régime applicable aux permis d'exploitation Tchendo II, Tchibouela II et Tchibeli-Litonzi II; cet accord a permis d'engager des négociations en vue d'un permis de recherche dit « PNGF BIS ». Les informations échangées avec les différents acteurs dont la SNPC ont alors permis de mettre en évidence des structures géologiques imprégnées d'hydrocarbures.

Courant 2018, alors que d'autres sociétés membres du groupe contracteur ont notifié leur décision de ne pas poursuivre, la SNPC et les sociétés Hemla E&P Congo et Perenco Congo ont renouvelé leur intérêt à participer au projet d'exploration PNGF BIS, cette dernière société étant même désignée opérateur sur le futur permis. Le groupe ainsi constitué se présente comme suit : Perenco (opérateur) 58% SNPC (titulaire) 15% et Hemla (associé) 27%.

Le permis sollicité couvre une surface d'environ 124km², déduite des rendus non compris dans les décrets attribuant les permis Tchendo II, Tchiboela II et Tchibeli-Litonzi II. Le permis demandé a une durée initiale de validité de quatre ans et peut faire l'objet de deux renouvellements pour une période de trois ans chacune, conformément aux dispositions de l'article 42 du code des hydrocarbures.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant attribution à la Société nationale des pétroles du Congo d'un permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « PNGF BIS ».

Présentant le deuxième projet de décret portant attribution à la Société nationale des pétroles du Congo d'un permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « Le Mayombe II », le ministre Itoua a précisé que ce permis avait fait l'objet d'une attribution en 2006, pour une durée initiale de quatre ans et n'avait pas fait l'objet d'une demande de renouvellement, faute pour la SNPC de trouver à l'époque des partenaires pour constituer le groupe contracteur.

Ayant poursuivi les travaux d'exploration, la SNPC a identifié des structures susceptibles d'être forées. Les accumulations d'huile identifiées varient entre 342 et 949 millions de barils, avec une probabilité de succès variant entre 12

et 22%. Les réserves du permis Le Mayombe sont évaluées à près de 400 millions de barils. Ainsi, la SNPC sollicite la possibilité d'assurer le rôle d'opérateur en attendant la constitution du groupe contracteur.

C'est dans ce contexte qu'après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant attribution à la Société nationale des pétroles du Congo d'un permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « Le Mayombe II ».

Le dernier texte examiné au titre du ministère des Hydrocarbures était un projet de décret portant attribution à la Société nationale des pétroles du Congo d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides et gazeux dit « permis Kouakouala II ».

Initialement attribué au groupe Zetah en 1997 puis complété en 2008, le permis Kouakouala, entre temps attribué à la société ENI Congo en qualité de titulaire et opérateur, fait à présent, après désistement de cette dernière société, d'une demande de permis d'exploitation dite Kouakouala II. La mise en exploitation a permis d'identifier des réserves estimées à 6,9 millions de barils pour un taux de récupération de 16%. Après examen par l'administration des hydrocarbures, la SNPC a été considérée comme compétente pour gérer ce projet.

En application de l'article 156 du code des hydrocarbures, et du décret n°2022-1858 du 12 octobre 2022 fixant les modalités d'application des dispositions fiscales intérieures au secteur pétrolier amont, les entités membres du groupe contracteur, à l'exception de la SNPC, verseront à l'Etat un bonus d'attribution du permis d'exploitation.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant attribution à la société nationale des pétroles du Congo d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides et gazeux dit « permis Kouakouala II ».

III/- Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Emile Ouosso, ministre de l'Energie et de l'Hydraulique, a soumis à l'examen du Conseil des ministres trois projets de décret. Ces textes sont :

En premier lieu, un projet de décret portant approbation de la convention de concession pour la révision, la réhabilitation et l'exploitation de la centrale hydroélectrique d'Imboulou, entre le gouvernement de la République du Congo et NEA Imboulou, En second lieu, un projet de décret portant approbation de la convention de concession pour la réhabilitation, l'extension et l'exploitation de la centrale hydroélectrique du Djoué entre le Congo et la société Hydro Opération Djoué.

Le ministre Ouosso a rappelé que l'Etat a fait du secteur de l'énergie un pilier important du développement économique et social de notre pays. La loi n° 14-2003 du 10 avril 2003 portant code de l'électricité consacre la libéralisation du secteur et la fin du monopole. Ainsi, des personnes de droit public comme de droit privé peuvent se voir confier la gestion du service public de l'électricité, pour ce qui concerne les activités de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'électricité.

Fruit des travaux d'un comité interministériel mis en place en 2018 par le Premier ministre, les projets de décret soumis à l'examen des Membres du Conseil des ministres proposent l'approbation de la mise en concession, d'une part, de la centrale hydroélectrique d'Imboulou conclue avec la société NEA Imboulou et, d'autre part, celle de la convention conclue avec la société Hydro Opération Djoué, suite à des appels à manifestation d'intérêt lancés le 10 octobre 2018

Chacune des conventions visées prévoyait l'adoption d'un cahier des charges, la fixation des droits et obligations qui s'imposent au concessionnaire à l'égard de l'Etat, parmi lesquels: le financement privé des investissements nécessaires au service public de l'électricité, la construction ou la transformation des ouvrages ou équipements, leur entretien, leur maintenance et leur exploitation.

Les décrets soumis à l'examen et adoption du Conseil des ministres ont pour vocation de consolider les dispositions des conventions librement consenties en leur temps par les parties prenantes et ce conformément aux dispositions de l'article 10 du décret n°2017-247 du 17 juillet 2017 fixant les modalités de délégation de gestion du service public de l'électricité.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté les projets de décret portant respectivement : approbation de la convention de concession pour la révision, la réhabilitation et l'exploitation de la centrale hydroélectrique d'Imboulou, entre le gouvernement de la République du Congo et NEA Imboulou pour le premier et, pour le second, le projet de décret portant approbation de la convention de concession pour la réhabilitation, l'extension et l'exploita-

tion de la centrale hydroélectrique du Djoué avec la société Hydro Opération Djoué.

IV/- Ministère de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé

Invité à son tour à prendre la parole par le chef de l'Etat, M. Denis Christel Sassou N'Guesso, ministre de la Coopération internationale et de la "Promotion du partenariat public-privé, a soumis à la réflexion des membres du Conseil trois projets de décret.

Le premier texte présenté est un projet de décret fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du comité national du partenariat public-privé. Ce texte, pris en application des dispositions de l'article 8 de la loi n°88-2022 du 30 décembre 2022 relative aux contrats de partenariat public-privé, indique que le comité qu'il organise est l'organe interministériel de gouvernance et de planification chargé d'élaborer le portefeuille des projets à réaliser sous forme de partenariats public-privé. Placé sous l'autorité du Premier ministre, chef du gouvernement, le comité national est composé des ministres chargés du partenariat public-privé, des finances, de l'économie, du plan, des infrastructures, des affaires foncières, du budget, ainsi que des ministres concernés par l'objet des projets à mettre en œuvre.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du comité national du partenariat public-privé.

Poursuivant son propos, le ministre Sassou N'Guesso a présenté **un projet de décret fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du comité technique du partenariat public-privé**, dont l'objet est de mettre en œuvre les projets à réaliser sous la forme du partenariat public-privé, après validation par le comité national du partenariat public-privé. Placé sous l'autorité du ministre en charge des partenariats public-privé, il est constitué des membres du comité national ou leurs représentants, des ministres sectoriels, d'un représentant des collectivités locales et des entreprises publiques concernées par l'objet des projets examinés.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du comité technique du partenariat public-privé.

Le Ministre Sassou N'Guesso a ensuite présenté un projet de décret fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du secrétariat permanent du partenariat public-privé. Dirigé par le secrétaire général adjoint, chef de département des partenariats et de la promotion des partenariats public-privé, le secrétariat permanent est l'organe administratif créé auprès du ministre en charge du partenariat public-privé et devant assurer le secrétariat du comité national ainsi que celui du comité technique du partenariat public-privé.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du secrétariat permanent du partenariat public-privé.

Concluant la liste des affaires qu'il soumettait au Conseil des ministres, le ministre Denis Christel Sassou N'Guesso a présenté **un projet de décret fixant le seuil des projets de contrat de partenariat public-privé réservés aux entreprises contrôlées par les nationaux.** Ce texte a pour but d'accorder une exclusivité, au moment de la soumission, pour les projets dont le coût global est inférieur ou égal à cinq milliards de frs CFA, aux entreprises ou groupements d'entreprises dont le capital est détenu majoritairement par des ressortissants ayant la nationalité congolaise et dont le siège social se trouve sur le territoire national.

Cette exclusivité a pour objectif de promouvoir les entreprises congolaises et plus globalement l'entreprenariat national, afin de permettre aux plus talentueux de nos entrepreneurs de monter en puissance et devenir de véritables « champions nationaux ».

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant le seuil des projets de contrat partenariat public-privé réservés aux entreprises contrôlées par les nationaux.

V/-Communications

Enfin, le Conseil des ministres a suivi cinq communications.

La première communication, présentée par M. Jean-Baptiste Ondaye, ministre de l'Economie et des Finances, avait pour objet de faire un point sur le déroulement de la quatrième revue avec le Fonds monétaire international (FMI) et se projeter sur la 5° revue prévue pour avril 2024. Il ressort de cette communication que le programme conclu avec le FMI prévoit des revues pério-

diques qui permettent aux deux parties, notre pays et le Fonds, de vérifier le niveau d'atteinte des objectifs fixés d'accord partie. Le Conseil des ministres a été officiellement informé de l'approbation de la quatrième revue par le Conseil d'administration du FMI.

Cette issue positive a été rendue possible par une performance globalement satisfaisante dans l'exécution du programme, le FMI constatant que la plupart des critères quantitatifs ont été respectés par notre pays, ce qui a ouvert la voie à un décaissement immédiat de 43 millions de dollars américains, soit environ 25 milliards de frs CFA.

Dans ce contexte, et en vue de la prochaine revue attendue courant avril prochain, le FMI a recommandé aux autorités de notre pays de poursuivre notamment : l'assainissement budgétaire tout en augmentant le niveau de paiement des dépenses sociales ; la rationalisation des subventions aux carburants tout en renforçant les mesures d'accompagnement pour en atténuer les effets ; renforcer la gestion des dépenses publiques et de la dette.

Le Conseil des ministres s'est félicité des conclusions de cette revue et a tenu à rendre hommage aux populations nationales pour leur résilience et pour leur compréhension du caractère nécessaire des mesures prises.

Présentant la deuxième communication, relative à une synthèse du 2e sommet des trois bassins des écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales, Mme Arlette Soudan-Nonault, ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, a rappelé aux membres du Conseil que ce sommet, organisé à l'initiative conjointe, outre du président Denis Sassou N'Guesso, des présidents Luiz Inacio Lula da Silva du Brésil et Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo de la République démocratique du Congo, s'est déroulé dans notre pays les 26, 27 et 28 octobre 2023. Il a réuni plus de 6500 participants, 145 délégations officielles, des centaines d'experts, scientifiques et représentants de la société civile et a connu son point culminant le 28 octobre avec le sommet des 14 chefs d'Etat et de gouvernement réunis autour de son excellence monsieur le président de la République.

Outre son incontestable succès, qui a permis au président de la République de porter ses conclusions lors de la COP 28 qui s'est déroulée quelques semaines plus tard, le Conseil des ministres a noté avec satisfaction que le sommet de Brazzaville a également été un tremplin pour la programmation, attendue en septembre 2024, de la présentation des projets du plan d'investissement du Fonds bleu pour le bassin du Congo, lors d'une conférence des bailleurs de fonds qui se tiendra dans notre pays.

Prenant à son tour la parole, Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière, a présenté une communication **relative à l'inscription du massif forestier d'Odzala-Kokoua sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité.** Situé à cheval sur les départements de la Cuvette et de la Sangha, ce parc couvre une superficie de 1 354 600 hectares et renferme une faune et une flore extrêmement variées. Il est l'un des fleurons de la conservation et de la valorisation de la biodiversité dans le bassin du Congo en général et dans notre pays en particulier.

Le Congo avait introduit une requête en 2018, en vue d'inscrire le parc d'Odza-la-Kokoua au patrimoine mondial de l'humanité; cette initiative a été portée, au nom de son excellence M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, par la ministre de l'Economie forestière et endossée par monsieur l'ambassadeur du Congo auprès de l'Unesco. Après un certain nombre de démarches d'ordre technique et diplomatique, dont le point culminant a été leur participation à la 45e session élargie du Comité du patrimoine mondial tenue à Riyad (Arabie saoudite) en septembre 2023, c'est finalement la zone du noyau central du parc, soit une superficie de 1 179 376 hectares, qui a été retenue comme « Bien » à classer, sous la dénomination de « Massif forestier d'Odzala-Kokoua ».

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial permet à notre pays d'accéder à de nombreux avantages, parmi lesquels : une visibilité internationale accrue ; un rayonnement touristique plus grand ; intérêt des partenaires pour un accompagnement plus efficient en faveur des projets de conservation du patrimoine ; accès facilité aux ressources du Fonds du Patrimoine mondial en cas de besoin (assistance d'urgence en cas de catastrophe naturelle, etc.)

Le Conseil des ministres a pris bonne note de ces informations positives ; il a rendu un hommage déférent à l'action du président Denis Sassou N'Guesso en matière de lutte pour la préservation de la biodiversité et, plus globalement, pour son leadership reconnu en matière d'écologie, faisant de notre pays un des points de référence en la matière.

La quatrième communication, présentée par M. Denis Christel Sassou N'Giesso, ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé, était relative à la participation **de son excellence M.**

Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, au troisième forum de la ceinture et la route, tenu à Beijing (Chine), du 17 au 18 octobre 2023.

Les Chefs d'Etat et de gouvernement réunis autour de son excellence EM. Xi Jinping, président de la République populaire de Chine, ont décidé d'insuffler une nouvelle dynamique à cette initiative en rendant public huit mesures majeures, dont: la construction d'un réseau d'interconnexion multidimensionnel; promouvoir le développement « vert »; favoriser l'innovation scientifique et technologique; améliorer les mécanismes de coopération internationale.

Lors de son allocution, le président de la République a salué l'organisation de ce forum et souligné l'importance de pallier le déficit en infrastructures, véritable frein à la croissance et au développement, objectif inscrit dans le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique, en vigueur depuis 2012.

En marge du forum, les deux chefs d'Etat ont eu une rencontre bilatérale; celle-ci leur a donné l'occasion de réaffirmer la volonté commune de nos deux pays de raffermir la coopération bilatérale, érigée depuis quelques années en partenariat stratégique global.

Le Conseil des ministres a, par ailleurs, été informé du déroulement attendu de trois événements diplomatiques majeurs en 2024 :

La tenue de la 11e session de la grande commission mixte de coopération Congo-Chine; La 8e édition du Forum sur la coopération sino-africaine; Les festivités liées au 60e anniversaire des relations entre le Congo et la Chine, qui seront marquées par une visite d'Etat en Chine du président de la République, à une date à déterminer.

Enfin, la cinquième communication, présentée par Mme Irène Marie-Cécile Mboukou Kimbatsa, ministre des Affaires sociales, de la Solidarité et de l'Action humanitaire, a consisté en un point sur les inondations survenues en 2023 dans notre pays. Il ressort de cette communication que les précipitations enregistrées dans les départements de la Likouala, de la Sangha, de la Cuvette et des Plateaux, de Brazzaville et de Pointe-Noire sont, selon les experts, deux fois plus importantes sur la période que la moyenne saisonnière habituellement connue.

Cette situation est à l'origine des inondations totales connues par 261 villages en zone rurale et par 36 quartiers situés dans les grandes agglomérations de notre pays. 237.566 personnes ont été affectées par ces calamités; 346.099 hectares de superficie ont été inondées, tandis que 2292 hectares de terres cultivées ont été inondées.

Notre pays a, malheureusement, déploré 13 décès survenus dans les départements de la Likouala, Brazzaville et Pointe-Noire et compte six personnes portées disparues à ce jour.

Le Conseil des ministres, tout en présentant les condoléances d'usage aux familles endeuillées, a décidé le déblocage immédiat de la somme de deux milliards quatre cent-dix-neuf millions cinq cent mille (2 419 500.000) frs CFA pour assister la population sinistrée.

Prenant la parole à ce stade, le président de la République a fait un bilan de l'action des pouvoirs publics au moment où l'année 2023 tire à sa fin. Tout en souhaitant ses meilleurs vœux aux membres du gouvernement, il les a exhortés à l'ardeur et à la vigueur dans leur action à l'orée de 2024, année qu'il considère comme décisive dans la mise en œuvre de son projet de société, plébiscité par le peuple en 2021.

Répondant au chef de l'Etat au nom des membres du gouvernement et en son nom propre, le Premier ministre, chef du gouvernement, tout en lui souhaitant les meilleurs vœux de santé et de réussite, a indiqué que les ministres avaient intériorisé ses directives et ne manqueront pas de démarrer l'année nouvelle avec force et vigueur.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 15h00.

Fait à Brazzaville, le 27 décembre 2023

Le ministre de la Communication et des Médias, Porte-parole du gouvernement, Thierry Lézin Moungalla

UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUABI Le Collège intersyndical brandit une menace de grève

Si les revendications du Collège intersyndical de l'Université Marien-Ngouabi, annoncées lors de la réunion du 27 décembre, n'ont pas une suite favorable, une grève générale et illimitée sera déclenchée à compter du 3 janvier 2024.



Le Collège intersyndical de l'Université Marien-Ngouabi exige le paiement du salaire de décembre ainsi que des heures de vacation avant le 1er janvier 2024; le remboursement de 219 050 204 FCFA retenus sur le mois de novembre au profit des mutuelles et syndicats mais détournés par le directeur des affaires financières de l'Université Marien-Ngouabi ; la révocation d'André Yoka, directeur administratif et financier, et de Toussaint Ngoubou, délégué du contrôle budgétaire auprès de l'université, indique la déclaration dudit Collège publiée le 27 décembre, à Brazzaville.

La signature du deuxième protocole d'accord allonge la liste de ces revendications. En effet, le premier protocole signé avec le gouvernement, le 1er août 2019, était arrivé à terme. C'est pourquoi l'intersyndicale exige la signature du deuxième protocole d'accord, conformément au relevé de conclusions signé avec le gouvernement, le 21 septembre 2021, sous l'autorité du Premier ministre. Lequel protocole serait un gage de paix sociale à l'Université Marien-Ngouabi.

Par ailleurs, le Collège intersyndical a reconnu que le gouvernement s'est impliqué dans la résolution du déficit budgétaire à cette université. Seulement, à propos de la recurrente question du paiement des heures de vacation et des heures dues, la structure syndicale a souligné l'absence de volonté de la part de l'exécutif de payer au moins une année d'heures, en attendant son règlement définitif.

Rominique Makaya

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Des étudiants initiés à la rédaction d'un rapport statistique au CASP

Le Centre d'application de la statistique et de la planification (CASP) a organisé, le 22 décembre à Brazzaville, sous l'égide de son directeur général, Johs Stephen Yoka Ikombo, une conférence sur la rédaction d'un rapport statistique au profit de son personnel et des étudiants en deuxième année.

Placée sur le thème « La rédaction d'un rapport statistique clair et impactant », la conférence a été un moment de formation et d'information. La structuration des données et leur analyse, l'interprétation des résultats et leur présentation ont été les modules enseignés aux étudiants en deuxième année du cycle des techniciens supérieurs de la statistique et de la planification (TSSP).

La production d'un rapport statistique n'est pas une collection de chiffres, de tableaux et de graphiques. Au contraire, c'est un ensemble organisé autour d'idées directrices. Un bon rapport statistique donne de l'information utile au lecteur et l'aide à prendre des décisions. L'outil statistique permet d'extraire des connaissances à partir d'un ensemble de données et de fournir des éléments significatifs et opérationnels pour une prise de décisions adaptées.

« Le rapport statistique est important pour les jeunes statisticiens, parce que lorsqu'on est dans une école de statistique, on doit comprendre comment le rapport statistique doit être rédigé et présenté, puisque vous



Apprenants et enseignants au terme de la formation/Adiac

êtes appelés à communiquer, informer le public par les messages tirés des données ou des études que vous venez de réaliser », a indiqué Dukken Gaphi Oussouna, ingénieur statisticien économiste.

Durant les échanges interactifs, les intervenants ont notifié que le rapport statistique concerne tous les domaines de la vie professionnelle, étant donné que le métier de statisticien c'est d'aider les responsables à la prise de bonnes décisions. Au niveau administratif, par exemple, le rapport statistique est crucial parce que les statistiques présentées permettent de

mieux informer sur une situation ou sur l'analyse d'un phénomène. Deux étudiants en deuxième année du cycle de TSSP, Beni Bikaley Nsimba et Fatou Magdala Kouessi Mbonga, ont affirmé à l'unisson qu' « avant d'aborder un rapport, il faut en premier détailler les objectifs du projet, c'est-à-dire rendre clair ce que l'on veut obtenir afin que ceux qui lisent le rapport comprennent. Il est important pour le rédacteur de connaître l'objectif, la cible, les données disponibles et le format du rapport avant l'écriture ».

Fortuné Ibara

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Du matériel aratoire pour les coopératives d'Ongogni

Le Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage (Fonea) a remis le 27 décembre, grâce au plaidoyer du député de la circonscription électorale unique d'Ongogni, département des Plateaux, Yves Fortuné Moundelé-Ngollo Ehourossia, du matériel agricole à trente-quatre coopératives agricoles de la contrée.

Composé, entre autres, de 104 brouettes, 180 machettes, 180 pelles, des houes, le don est un appui technique du Fonea aux producteurs locaux. Pour les bénéficiaires, il est d'une importance majeure d'autant plus qu'il va booster la production agricole. « Nous travaillons en forêt, donc si vous n'avez pas la machette, la houe, la brouette, vous ne pouvez pas ramener vos produits au village. Nous sommes très satisfaits de recevoir ce matériel », s'est réjoui le secrétaire général du village Ongo, Adolph Florian Ndongo, remerciant les donateurs.

Pour le Fonea, cette action s'inscrit dans le cadre de son programme d'insertion des porteurs d'idées d'entreprises, notamment dans sa phase 3 concernant l'appui



Les officiels remettant le matériel aux bénéficiaires/DR

technique et financier. « Nous avons reçu depuis février dans notre structure la demande de votre député pour le financement des outils agricoles afin de favoriser le développement des coopéra-

tives d'Ongogni. A cet effet, comme de coutume, nous avons procédé à une étude de faisabilité jusqu'à être convaincus que cela était nécessaire d'accompagner votre député pour le développement des jeunes d'Ongogni, dans leur formation dans les métiers agricoles », a expliqué le délégué du Fonea, William Tchikaya.

Elu député d'Ongogni en 2022, Yves Moundelé-Ngollo a fait du développement de l'agriculture un défi social à relever. « Je crois en l'agriculture, et voilà aujourd'hui, c'est devenu une réalité. Les coopératives les plus méritantes, celles qui ont eu des agréments de puis près de deux ans et qui travaillent réellement avec les difficultés de terrain ont été sélectionnées. Grâce à notre plaidoyer, nous avons pu bénéficier d'une forme d'accompagnement du Fonea pour les aider », a commenté le député qui a, par ailleurs, œuvré pour le lancement en septembre dernier des travaux de la Zone agricole protégée d'Oyani, dans le district d'Ongogni, par le ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Paul Valentin Ngobo.

Parfait Wilfried Douniama

LA FEDERATION DES MUCODEC

vous présente ses Weux les meilleurs!

Célébrons les



40 ans de confiance mutuelle!

MIX ÉNERGÉTIQUE

Les pays africains qui veulent briller sous le soleil

Avec 3 000 heures d'ensoleillement par an, l'Afrique possède le plus grand potentiel solaire au monde mais qui demeure encore sous -exploité. La capacité électrique installée en Afrique, en termes de renouvelable, ne représente seulement que 1% du mix énergétique.

Le déficit d'investissement est pointé du doigt tandis que des pays du continent font preuve d'audace et d'ambition en misant sur les énergies propres, en particulier le solaire, afin d'assurer à leur population un accès correct à l'électricité. En matière d'ensoleillement, s'il est un continent gâté par la nature, c'est bien l'Afrique. Le continent est exposé au soleil pendant 3 000 heures par an. Ce qui en fait un endroit idéal pour les installations solaires photovoltaïques et éoliennes mondiales. Curieusement, la capacité électrique installée en Afrique, en terme de renouvelable, ne représente que seulement 1%. Un véritable paradoxe qui s'expliquerait par plusieurs facteurs, en l'occurrence le déficit de financement pour le secteur énergétique. De 2014 à 2022, les injections d'argent ont enregistré un grave déclin passant de 150 à 90 milliards de dollars. Pour ce qui est de l'investissement proprement dit dans les énergies renouvelables, il ne représente que 30 milliards de dollars.

Un petit montant avec un fort potentiel pour l'Afrique mais qui renseigne sur le déficit de financement pour les énergies vertes sur le continent. Or, en Afrique subsaharienne, environ 46% des habitants n'ont pas accès à l'électricité. Ce qui représente un total de 220 millions de personnes qui se voient limitées dans leur capacité d'entreprendre et d'accéder à des



services de base comme l'éducation. Au même moment, des perspectives à long terme laissent croire une forte demande en énergie sur le continent. A l'horizon 2050, la population africaine devrait doubler pour s'établir à

Au moins 200 milliards de dollars d'investissement par an

2,4 milliards de personnes.

A ce rythme, pour un accès universel à l'électricité, il faudrait au moins 200 milliards de dollars d'investissement par an en Afrique d'ici à 2030. Un défi énorme pour les Etats africains. Pour autant, l'espoir est encore permis. En

inscrivant la stratégie énergétique dans une vision sur le long terme, en misant notamment sur la diversification du mix énergétique et le développement des énergies renouvelables, certains États commencent à entrevoir le bout du tunnel. C'est le cas du Sénégal qui s'est engagé à porter de 31 à 40% la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique d'ici à 2030, grâce notamment à une série de partenariats avec des pays comme l'Allemagne, la France, le Canada ou encore l'Union européenne autour d'un Just Energy Transition Partnership, lequel per-

Inauguration de la Centrale photovoltaique de Diass par le president Macky Sall et le chancelier Scholz, le 22 mai 2022/DR mettra à Dakar de mobiliser un financement additionnel de 2.5 milliards de dollars. Selon l'Agence nationale pour les énergies renouvelables, le pays de la teranga est l'un des meilleurs potentiels solaires du monde, avec en moyenne 5,5 kWh/m²/jour au sol d'énergie solaire brute. Cela représente 15 millions de fois la consommation totale du pays en énergie. Mais ce n'est pas l'exemple le plus pertinent. A l'échelle du continent. les exemples sont légion. La Namibie veut aller plus loin et vise à porter à 70% la part d'énergies renouvelables dans son mix-énergétique d'ici à

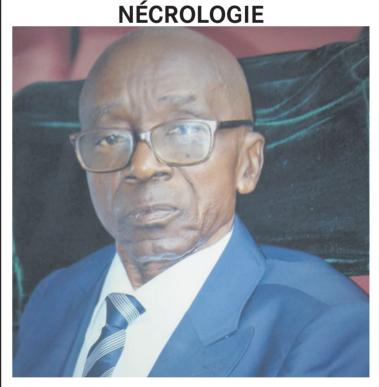
2030. Un autre cas d'école, l'Ethiopie, figure parmi les pays dont le renouvelable représente plus de 90% du mix-énergétique.

Les modèles africains

Vient ensuite le Maroc. Selon l'Institut royal des études stratégiques, «Le Maroc a lancé une politique ambitieuse de développement des énergies renouvelables qui vise à porter leur part dans la capacité électrique globale installée à 42% en 2020 et à 52% à l'horizon 2030 ». S'inscrivant dans cette même dynamique, le Nigeria qui traîne un mix énergétique peu diversifié avec des capacités thermiques au gaz représentant 81% du mix électrique veut désormais miser davantage sur les énergies renouvelables. Dans le pays le plus peuplé d'Afrique qui jouit d'énormes ressources pétrolières et gazières, la plateforme Dares (Distributed Access through Renewable Energy Scale-Up Nigeria) a levé un milliard de dollars pour donner accès à l'électricité à 15 millions de personnes, misant essentiellement sur des énergies propres, entre autres initiatives. Des projets vivement encouragés par les institutions internationales telles que la Banque mondiale qui promet de fournir, d'ici à 2030. l'accès à l'électricité à 75 millions de la population africaine, dont 12 % en Afrique de l'Ouest.

Noël Ndong





Abel Missamou et Maxime Bantsimba, les familles Missamou et Kikouimba ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de Narcisse Missamou-Diop, ancien journaliste de l'ex voix de la Révolution congolaise (actuelle Radio Congo) et à l'agence Panafricaine de presse (Pana), ancien homme politique, porte-parole du président fondateur du MCDDI, Bernard Kolélas, survenu le 21 décembre 2023 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient à son domicile sis au n°366 du prolongement de l'avenue des 3-francs, derrière l'hôpital de base de Mpissa à Bacongo.

La date et le lieu de l'inhumation seront communiqués ultérieurement.

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

RÉPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

CABINET

Unité de Gestion du Projet de Renforcement du système de Santé

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 013/2023 /MSP/UGP-KOBIKISA « RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN CHARGE DE L'ELABORATION DU MANUEL DE PROCEDURES, ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA CAMEPS »

I.Contexte et justification:

Le Congo bénéficie d'un prêt de l'International Développement Association (IDA) d'une valeur de 50 millions USD (25 milliards CFA) pour mettre en œuvre le projet de renforcement du système de Santé Kobikisa. Ce projet vise à améliorer la qualité, l'utilisation des soins de santé maternels et infantiles et l'accès aux soins pour les ménages vulnérables. A cet effet, l'Unité de Gestion du Projet Kobikisa a l'intention d'utiliser une partie du montant pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Recrutement d'un consultant en charge de l'élaboration du manuel de procédures, administratives, financières et comptables de la CAMEPS.

I.Mission du consultant :

a) L'objectif général de la mission est d'analyser le système d'organisation et de gestion mis en place en vue de le rendre plus performant, afin qu'il réponde aux besoins spécifiques du Conseil d'Administration. Et de doter le CAMEPS d'un manuel de procédures administratives, financière et comptable unique et consensuel, qui couvre l'ensemble des opérations et des fonctions de la CAMEPS et garantit la continuité des méthodes de travail, quelles que soient les mutations et réorganisations du personnel.

b) Le manuel de procédures visera les objectifs spécifiques suivants :

- décrire l'organisation du CAMEPS à travers l'organigramme existant, fixer les tâches et niveau de responsabilité des différents agents et entités impliqués dans le fonctionnement des procédures;
- fournir des instruments adaptés et formalisés pour la rédaction, la transmission, le contrôle et le traitement des documents administratifs et comptables ;
- -décrire les procédures et les opérations relatives au fonctionnement du système de gestion mis en place pour le CAMEPS;
- permettre l'élaboration de situations fiables et sincères sur le point d'exécution du budget, des engagements financiers, des risques, des consommations et des coûts,
- assurer le contrôle périodique de l'ensemble des opérations,
- servir de référence pour le contrôle périodique de l'ensemble des opérations administrative, comptable et financière.
- prendre en compte toutes les nouvelles exigences de gestion applicable suivant le référentiel comptable applicable (SYSCOHADA, SYSBNL, IPSAS, ...).
- a) Etendue de la mission

La mission sera réalisée en deux phases :

Phase 1 : l'évaluation du système de gestion administrative, comptable, financière et de contrôle existant

- Rédaction du manuel des procédures administrative, comptable et financière,
- -Description générale du SEHCNLS y compris l'organigramme et la description des tâches
- -Rédaction de la fiche de description des postes de chaque agent : Détail des attributions de chaque acteur avec niveau de rattachement levant toute équivoque sur le rôle de chacun.
- -Description des procédures : cette partie doit être la plus détaillée possible et permettre d'identifier les tâches des différents acteurs afin d'assurer une coordination efficace. Les principales procédures à mettre en place sont les suivantes :
- -Procédures budgétaires ;
- -Procédures de trésorerie ;
- -Procédures de gestion du personnel;
- $\hbox{-Proc\'edures financi\`eres et comptables ;}$
- -Gestion des immobilisations et des stocks;

- -Gestion du carburant ;
- -Procédures d'acquisition et de gestion des biens ;
- -Procédures de clôture des comptes ;
- -Procédures d'audit interne et externe...

Phase 2 : appui à la mise en œuvre du système renforcé Le consultant jouera le rôle de conseil auprès du CAMEPS. Il formera les acteurs impliqués dans la gestion du CAMEPS. Il interviendra ensuite, selon un plan de travail convenu, pour s'assurer de l'effectivité de l'application des procédures indiquées et corriger en cours d'application les faiblesses identifiées.

I.Méthodologie

Le manuel de procédures couvre l'ensemble des processus de fonctionnement et de gestion de l'organisation.

- -La prise de connaissance des exigences organisationnelles et opérationnelles des bénéficiaires et équipes de l'organisation à travers le plan stratégique;
- -L'élaboration d'un manuel de procédures;
- -La tenue d'un atelier de restitution sur le manuel en présence des membres du comité de Direction du CAMEPS.

I.Résultats attendus

- -Le manuel de procédures administrative, financière et comptable finalisé approuvé par le CAMEPS et ses partenaires technique et financier est disponible.
- -Les membres du personnel de l'organisation sont formés à l'utilisation effective du manuel et l'appliquent effectivement;
- •Contenu du manuel

Le manuel de procédures doit préciser pour le compte du CAMEPS, l'organisation, les principes de gestion, les tâches et procédures à appliquer. Les normes et procédures qui s'y trouveront doivent s'appliquer à l'ensemble des activités du CAMEPS. Les procédures administratives, financières et comptables sont regroupées par grandes fonctions. A chaque fonction correspondent plusieurs tâches à mener, chacune d'elles s'analysant en termes d'opérations successives à exécuter. Les chapitres souhaités qui doivent faire l'objet de développement dans le manuel sont les suivants:

- -les aspects institutionnels, -la planification des activités, -la passation des marchés, -le suivi des activités, -les procédures financières, les procédures comptables, les procédures administratives, les rapports d'activités, l'audit interne et révision, les annexes
- Les livrables

03 exemplaires et une (01) version électronique du manuel de procédures administratives, comptables et financières intégrant différents modules de gestion ci-dessus énoncés de manière à ce que les intervenants puissent à tout moment s'y référer dans l'exécution de leurs missions seront livrés. L'ensemble des intervenants doit être en mesure de collecter les données de base utiles à l'exécution de ses tâches.

I. Profil et qualifications requis

Le consultant doit être individuel ou partenaire d'une structure spécialisée de type bureau de gestion ou cabinet d'audit, en conformité avec la loi (fiscalité et travail) en vigueur avec l'administration du pays, et ayant une expérience avérée dans l'organisation et la mise en place de système de gestion au sein des Organisations internationales, projets de développement/d'audit / évaluation des manuels de procédure ou des systèmes organisationnels de maîtrise des risques. Toutefois, pour le consultant les qualifications et des compétences minimales suivantes sont requises :

-Le Consultant devra avoir minimum BAC+5 en gestion

des entreprises/organisations; ou en comptabilité, ou en administration ou domaine équivalent;

-Le Consultant doit disposer de compétences avérées pour les fonctions suivantes :

oUn chef de mission, expert-comptable inscrit au tableau de l'ONEC-C ou ayant au moins cinq (05) années d'expérience dans le domaine de mise en place de système de gestion,

o Un expert-comptable spécialisé dans l'organisation et la mise en place de procédures de gestion, ayant au moins 5 années d'expérience,

o Un spécialiste dans l'organisation institutionnelle et ayant au moins 5 années d'expérience

o Une connaissance sur les SIG, sur l'outil informatique, les systèmes comptables, audit et ERP;

o, en organisation institutionnelle et en passation de marché;

o De larges connaissances du système de santé congolais et en gestion du médicament constituent un atout.

o Avoir une bonne connaissance du système de santé congolais est un atout;

o Avoir réalisé des missions similaires au cours des 3 dernières années. o Une expérience en comptabilité et dans le domaine du

conseil management des organisations est recommandée ;

o Avoir une bonne capacité rédactionnelle et de synthèse ;

o Un esprit d'analyse critique et de synthèse sous tenu par une expérience de présentation au grand public et aux décideurs.

I.Dossier de candidature

Les candidats intéressés devront fournir un dossier complet composé de :

1-La proposition technique:

- -une lettre de motivation ;
- -un curriculum vitae détaillé (avec des référence des structures ou l'on a presté);
- -des copies légalisées des diplômes ou tout autre document justifiant la formation ;
- -des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience dans le domaine.

1-La proposition financière.

I.Informations et Réponse à l'avis à manifestation d'intérêt (AMI)

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures, heure locale. Les dossiers de candidature doivent être envoyés sous plis fermé, au plus tard le 15 janvier 2024 à 16 heures, heure locale avec mention « Recrutement d'un consultant en charge de l'élaboration du manuel des procédures administratives, financières et Comptables de la CAMEPS ».

L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est : l'Unité de Coordination du Projet KOBIKISA, situé au no 3, rue du Tourisme, face Camp Clairon, Centre-ville Brazzaville Brazzaville-Congo.

Téléphone : 06 824 19 45 / 06 644 75 07, E-mail : eryx-darius40@gmail.com

À l'attention du Dr MBOU ESSIE Darius Eryx, Coordonnateur du Projet Kobikisa

Fait à Brazzaville, le 27 décembre 2023 Le Coordonnateur de Kobikisa Dr MBOU ESSIE Darius Eryx

CAFÉ LITTÉRAIRE

Les éditions Alliance Koongo rendent hommage à Jean Claude Zounga Bongolo

Les responsables des éditions Alliance Koongo, Winner Franck Palmers et David Gomez Dimixson, ont rendu hommage au journaliste-écrivain Jean Claude Zounga Bongolo, décédé le 12 octobre dernier, à Brazzaville, à l'âge de 68 ans.

La cérémonie a eu lieu à la Maison russe de Brazzaville. Elle a été marquée par la lecture de la préface de l'éditeur, écrivain et critique littéraire, Ramsès Bongolo, pour le recueil poétique de David Gomez Dimixson, intitulé « L'aurore demeure » ; la postface de Willy Gom pour David Gomez Dimixson; la préface de Ramsès Bongolo pour Winner Franck Palmers; et la postface de Marc William pour le recueil poétique de Winner Franck Palmers titré « Quand le soleil franchit de sombre sanctuaire », le tout entrecoupé par la lecture des différents textes poétiques par Stan Matingou. Dans sa préface pour le recueil poétique de David Gomez Dimixson, intitulé « L'aurore demeure », l'éditeur, écrivain et critique littéraire Ramsès Bongolo, indique que l'hiver qui est la mort, c'est-à-dire la coagulation, la glaciation des activités de l'écrivain et journaliste Zounga Bongolo, les roses du travail déjà accompli continuent de fleurir et de faire sourire de bonheur les lecteurs de celui que les uns observent, à juste titre, comme « un grand fils du royaume Koongo disparu » et que David Gomez Dimixson présente comme une « offrande déitale d'un fils digne à l'Afrique ». « N'agir et n'écrire que pour le peuple, ô P'tit David, même au péril de sa vie ». Pour lui, ces vers résument toute la vie professionnelle du journaliste-écrivain Zounga Bongolo. Ils mettent en lumière son caractère héroïque, les risques et les grands sacrifices consentis pour informer, orienter et parler au nom du peuple. Willy Gom, dans sa postface pour David Gomez Dimixson, écrit, l'aurore demeure de David Gomez Dimixson



en hommage au journaliste-écrivain Zounga Bongolo, est une poésie de très haute facture (...) En toute évidence, l'icône Zounga Bongolo, « Zèle pour une Afrique libre », est une « Osmotique pléiade d'aurores » qui offre à l'univers un « flux d'aurore verte ». Assurément « Même morte, l'aurore demeure ». « Aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre d'années », a-t-il écrit. Cette citation cornélienne met sur orbite la virtuosité du poète David Gomez Dimixson. Comme il le sollicite, « il ne nous reste plus qu'à ouvrir les croisées pour capter la percée de l'aigle », c'est-à-dire « ouvrir les yeux pour cerner le poids du travail pharaonique accompli par Zounga Bongolo ». David Gomez Dimixson est écrivain et interprète triIl a écrit un poème intitulé « Zone de confort fauchée par la mort ».

Jean Claude Zounga Bongolo, une icône du journalisme congolais

Dans sa préface pour Winner Franck Palmers, Ramsès Bongolo écrit, comme les larmes d'une nuit, ce recueil de poèmes confirme ce que le critique littéraire qu'il est a toujours secrètement pensé de Winner Franck Palmers qu'il considère comme l'une des plus farouches guerrières de la plume congolaise... « Pour conclure, la lecture de ces poèmes vibrants et bouillonnants de colère envers la mort, faucheuse impitoyable, pour nous avoir arraché trop tôt à la lumière du soleil zounga-bongolien, m'a emmené à comprendre une chose : perdre un

Les participants au Café littéraire/Adiac

être cher est une chose. Mais perdre une icône en est une autre. Comment ne pas être d'accord avec Winner Franck Palmers quand elle dit, je cite : « un roi est mort sur l'échiquier ? » Toujours dans sa préface, Ramsès Bongolo dit que P'tit David n'était pas simplement une icône du journalisme congolais, mais surtout une oreille attentive aux murmures du moustique que symbolise la rumeur, générée par la rue congolaise, donc par des femmes et des hommes congolais, témoins oculaires ou colporteurs de certaines vérités ou demi-vérités, créateurs de potins et de ragots très alléchants, des commérages engendrés, fomentés, tissus de mensonges qui, bien que tissés dans les coins de rue et empestant les égouts de la diffamation et de la calomnie, faisaient

le bonheur d'un lectorat allant des plus grands intellectuels aux plus simples citoyens lambdas, absolument conscients ou rodés à la célèbre maxime de P'tit David qui disait: « dans 100 grammes de mensonge, il y a dix grammes de vérité», mais aussi et surtout, parfaitement au courant que, dans le monde des médias, toute rumeur est un début d'étincelle, car, comme le dit si bien l'adage : « Il n'y a pas de fumée sans feu ». Dès lors qu'un nom était cité par la rue, il y a fort à parier que le présumé coupable y était pour quelque chose.

Quant à Marc William dans sa postface pour le recueil poétique de Winner Franck Palmers titré « Quand le soleil franchit de sombre sanctuaire », écrit que la brillante intelligence de Zounga Bongolo, son incontestable flair journalistique, son art de l'écoute et son sens de la scrutation allumaient non sans caricatures les projecteurs médiatiques sur les pratiques politiquement incorrectes des politiciens, des magistrats et fonctionnaires vicieux.

Le témoignage le plus vivant a été celui du frère cadet de l'illustre Jean Claude Zounga Bongolo, en la personne de Fulbert Bongolo, qui a relaté l'épopée de son frère de la genèse (début) jusqu'à l'apocalypse (la fin). Né à Brazzaville, le 16 mai 1955, cet ancien étudiant de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques, actuelle Fédération de Russie, n'a pas eu qu'une plume romanesque, elle a également été poétique. Sa participation à l'ouvrage collectif antiapartheid, publié dans les années 1980, en dit long.

Bruno Zéphirin Okokana

CENTRAFRIQUE

La Minusca renforce la sécurité à Nzakoundou

Les casques bleus de la Minusca progressent en direction du village de Nzakoundou (54km au Nord-Ouest de Paoua), dans la préfecture de Lim-Pende, « pour renforcer la sécurité dans la zone et faciliter l'accès humanitaire à la population », a annoncé, le 27 décembre, la Mission onusienne.

« Tous les moyens sont utilisés par la Mission pour atteindre la localité », a fait savoir le porte-parole de la Minusca, Vladimir Monteiro, au cours d'un point de presse hebdomadaire, indiquant, par ailleurs, que « la Mission est en contact avec le gouvernement centrafricain, l'état-major des Faca et les autorités locales pour répondre à la situation ».

Rappelons que le village de Nzakoundou a été la cible d'une attaque meurtrière attribuée aux éléments armés du 3R, le 21 décembre, causant 23 morts parmi les civils. « Le village aurait été incendié et la population aurait fui vers la brousse. La Minusca condamne fermement cette attaque et présente ses condoléances au gouvernement et aux fasavoir le porte-parole.

lingue (français, anglais, portugais).

La Minusca travaille également en étroite collaboration avec les acteurs humanitaires, conformément aux principes humanitaires, pour assurer la protection des communautés de la zone.

Pour sa part, le porte-parole de la Force de la Minusca, Major Youssef Marzak, a indiqué que le général de corps d'armée, Humphrey Nyone, commandant de la Force de la Minusca, a effectué une visite dans la région de Bocaranga-Nzakoundou.

« Lors de cette visite, le commandant de la Force, accompagné du commandant du secteur Ouest, en se rendant à plusieurs sites et en survolant d'autres, a pu constater la situation sécuritaire dans la zone.

milles des victimes », a fait Il a également échangé avec la population locale sur place, ainsi qu'avec les casques bleus de la Force, concernant les mesures à entreprendre pour rétablir la paix et la sécurité dans la région », a expliqué le porte-parole militaire.

Il a également indiqué que le représentant spécial adjoint du secrétaire général des Nations unies, coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire, Mohamed Ag-Ayoya, a procédé, le 20 décembre à Bouar, au lancement de deux projets visant à favoriser la cohésion sociale et à réduire les tensions dans huit préfectures de la Centrafrique.

Les projets sont financés par le Fonds du secrétaire général des Nations unies pour la consolidation de la paix à hauteur de 5 189 506 dollars et toucheront les préfectures de Nana-Mambéré, Mambéré-Kadéi. Ouham-Pendé. Haute-Kotto, Nana-Gribizi, Lobaye, Vakaga et Ouaka.

Sur le chapitre judiciaire, la Minusca a remis à l'administration pénitentiaire de la Ouaka le nouveau bloc cellulaire à sécurité renforcée de la prison de Bambari. Cette infrastructure permettra d'accueillir jusqu'à 70 détenus dans des conditions respectant les normes et standards internationaux.

De son côté, la porte-parole de la police, l'adjudant Balkissa Yaye, a déclaré qu'en appui aux forces de sécurité, la police des Nations unies procède actuellement à la sécurisation des lieux publics dans ses zones de compétence, à Bangui et en province, et participe à des patrouilles, conformément au plan de sécurisation des fêtes de Noël et de fin d'année initié le 19 décembre dernier et qui se poursuivra jusqu'au 7 janvier 2024.

Yvette Reine Nzaba

AVIS DE RECHERCHE

Le Groupe Yannick recherche: Secrétaire, Maître chien, APS, Comptable et chauffeur véhicule plus moto. Téléphone: 06 498 15 00

12 | RDC/KINSHASA LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Nº4659 - Vendredi 29 décembre 2023

PROCESSUS ÉLECTORAL

Bombole relève l'inclusivité des élections

Aucun dossier de candidature à la présidentielle n'a été rejeté par la Commission électorale nationale indépendante (Céni) qui, actuellement, est en phase de publication partielle des résultats des élections générales. Président du parti politique Ensemble, changeons le Congo (Ecco), Adam Bombole a tenu à relever le caractère inclusif de ce quatrième cycle électoral en République démocratique du Congo (RDC).

Le peuple congolais est dans l'attente des résultats des élections générales 2023 et la Céni publie progressivement les premières tendances de la présidentielle, avec des votes largement favorables au président de la République sortant, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo. Président du Conseil d'administration de la Société congolaise des postes et télécommunications, Bombole Intole met, dans un tout récent tweet, l'accent sur le caractère inclusif de ce quatrième cycle électoral en RDC. Aucun dossier de candidature, surtout à la présidentielle, n'a été rejeté par la Céni, argue-t-il.

« La démocratie inclusive est devenue une réalité » , a-t-il dit, insistant sur « l'organisation, sans exclusion, des élections générales à



Le président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo et Adam Bombole

tous les niveaux ». D'après le président national du parti politique Ecco, « la RDC commence à reprendre sa dignité, à redorer son blason longtemps terni et l'Etat de droit est devenu une évidence » . Il a affirmé que « tout ceci, grâce à la clairvoyance du chef de l'État, Félix Tshisekedi » . Convaincu que le chef de l'Etat sortant est l'homme de la situation, Adam Bombole demande à Dieu « d'accorder au président de la République, Félix Tshisekedi, davantage de sagesse, de protection et longévité pour un Congo uni, fort, riche, prospère et émergent ».

Notons-le, la Céni promet de publier, le 31 décembre, les résultats provisoires de ces élections combinées.

Martin Enyimo

ENJEUX DE L'HEURE

Le procureur général de la République met en garde les fauteurs de troubles

Depuis la tenue des élections générales, le 20 décembre dernier, il s'observe, dans le pays, une relative tension sociale exacerbée par des appels fréquents à la violence. À la manœuvre, se trouvent des candidats défaitistes qui n'auront trouvé d'autre alternative que d'enclencher la dynamique de la contestation en présentant ces scrutins comme les plus pires de l'histoire.

Prenant la mesure du danger et pour rassurer la population congolaise, le procureur général de la République (PGR) près la Cour de cassation, Firmin Mvonde, est monté au créneau pour mettre en garde tous les hommes politiques fauteurs de troubles qui veulent semer la terreur sur l'ensemble du territoire national. Dans un communiqué publié le 27 décembre, cet haut magistrat interpelle «les personnes qui estiment être au-dessus des lois» sur le fait qu'elles «ne seront pas épargnées par l'application des dispositions légales pour leurs forfaitures».

Tout en rappelant que la protection de l'ordre public exige la répression des hors-la-loi et leur mise à l'écart, le PGR près la Cour de cassation a tenu à informer de l'enregistrement de quelques cas répréhensibles de violation de la loi. Ces cas, a-t-il ajouté, font déjà l'objet d'examen dans les différents offices du ministère public disséminés à travers le pays. Il a stigmatisé, dans la foulée, le cas «des personnes qui, sous prétexte d'user des libertés constitutionnellement garanties, s'éloignent dans leurs actes et paroles des limites légales, versant ainsi dans le libertinage».

Le PGR intègre également dans le lot des infractions punies par le code pénal congolais, la propagation de faux bruits, l'incitation à la haine tribale, le racisme, etc. Enfin, il invite la population congolaise à dénoncer tous les cas de mise à mal des lois de la République et même les cas de complaisance des officiers de police judiciaire ou des officiers du ministère public dans le traitement des cas qui leur sont soumis.

 $A lain\, Diasso$

CONTESTATIONS ÉLECTORALES

La marche projetée par Martin Fayulu et compagnie n'a pas eu lieu

La marche prévue par un collectif de candidats à la présidentielle (Martin Fayulu, Denis Mukwege, Théodore Ngoy, Jean-Claude Baende et Nkema Liloo) aura tourné au vinaigre. Pourtant annoncée avec pompe, elle a été étouffée dans l'oeuf sans véritablement prendre forme.

Tout s'était circonscrit à Kinshasa autour du siège de l'Ecide, le parti de l'opposant Martin Fayulu, sur l'avenue de l'enseignement, à quelques encablures du stade des Martyrs. C'est de là que devait partir la marche qui devrait échoir au siège de la Commission électorale nationale indépendante sur le boulevard du 30 juin. C'était sans compter avec la forte présence policière autour du quartier général de l'Ecide, tenant en respect les quelques manifestants trouvés sur les lieux.

À quelques heures du début de la marche, du reste marquée par une très faible mobilisation, des échauffourées ont été signalées entre des militants, des jeunes délinquants et des policiers armés jusqu'aux dents. Aux projectiles qui leur ont été balancés, les policiers ont retorqué par des grenades et gaz lacrymogènes assourdissants. C'est sur ces entrefaites qu'appa-

raîtra Martin Fayulu, le seul à se retrouver sur le site parmi ses pairs organisateurs de la marche. Il n'a eu que le temps de se raviser après avoir constaté l'impossibilité de manifester. La situation a duré quelques bonnes minutes avant qu'un des responsables de l'Ecide ne sorte,

Pour la police, il était question d'appliquer la mesure d'interdiction de cette manifestation telle que décidée par les autorités pour des raisons sécuritaires évidentes.

enveloppé d'un voile blanc. Les pourparlers qu'il engagera avec les policiers vont favoriser une certaine accalmie et une baisse de tension.

Pour la police, il était question d'appliquer la mesure d'interdiction de cette manifestation telle que décidée par les autorités pour des raisons sécuritaires évidentes. L'opposant Martin Fayulu a, pour sa part, dénoncé l'usage de la force pour empêcher ce rassemblement tout en promettant de nouvelles manifestations similaires à l'avenir. Rappelons que ladite marche avait pour but d'exiger l'annulation des scrutins du 20 décembre, au regard des irrégularités massives qui les ont émaillés, et d'exiger également la mise en accusation des dirigeants de la commission électorale. Aucun mort n'a été signalé mis à part quelques blessés immédiatement pris en charge dans les centres de santé proches.

N°4659 - Vendredi 29 décembre 2023

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

RDC/KINSHASA | 13

RÉSULTATS PARTIELS DE LA PRÉSIDENTIELLE

Félix Tshisekedi largement en tête avec 77,3%

La publication des résultats partiels de la présidentielle se poursuit sans désemparer, plaçant le président sortant, Félix Tshisekedi, largement en tête par rapport à ses concurrents directs.

Les résultats consolidés au terme de la journée du 27 décembre voient le candidat Félix Tshisekedi conserver son avance sur un total de 9 333 562 suffrages valablement exprimés. Ces résultats partiels tablent sur cent soixante treize circonscriptions électorales, plus la diaspora (cent soixante dix-neuf). Avec ses 77, 3% de voix récoltées, Félix Tshisekedi prend le devant sur Moïse Katumbi (15,7%) et Martin Fayulu (4,23%).

Les suffrages jusque-là exprimés portent sur un total de près de quarante-quatre millions d'électeurs inscrits dans l'immense pays d'environ cent millions d'habitants. À noter aussi que Félix Tshisekedi est également en tête dans les résultats partiels de trois des quatre circonscriptions de la ville-province de Kinshasa, à savoir Mont Amba, Funa et Tshangu, en attendant le dévoilement des résultats de la Lukunga. La publication finale des résultats provisoires par la Commission électorale nationale indépendante interviendra le 31 décembre courant.

 $A lain\, Diasso$

RETOMBÉES ÉLECTORALES

L'opposant Franck Diongo quitte le territoire national

Dans un communiqué du 27 décembre, la Fondation Bill-Clinton pour la paix (FBCP) indique que l'opposant Franck Diongo, qui était convoqué par la justice congolaise, a préféré traverser les frontières nationales pour éviter des persécutions dans son pays.

Selon la FBCP, Franck Diongo remplit les conditions d'éligibilité fixées par la Convention de Genève de 1951, concernant les demandeurs d'asile en Europe et ailleurs. Elle demande à tous les pays qui respectent la Déclaration universelle des droits de l'homme de lui apporter l'assistance nécessaire dont il aurait besoin.

Dans son premier message après sa sortie du pays, Franck Diongo, qui a affirmé se trouver à Paris, en France, salue la «bravoure et la détermination des Congolais qui continuent à rejeter les élections de la honte et les scores staliniens donnés par le metteur en scène de la tricherie, le tristement célèbre Denis Kadima, au président illégitime sortant, Félix Tshisekedi». Alors que les résultats des scrutins du 20 décembre ne sont pas encore publiés, cet opposant en appelle à la mobilisation de la population pour rejeter leurs résultats qui seront publiés par la Centrale électorale. «Au moment où la démocratie de notre pays est en berne, j'appelle, une fois de plus, le peuple congolais à se mettre debout pour barrer la route au deuxième hold-up électoral dont les résultats à la soviétique nous sont imposés par le nouveau



Franck Diongo

dictateur de l'Afrique centrale, Félix Tshilombo. Tenez! Nous n'accepterons jamais que la souveraineté du peuple soit piétinée par une poignée d'illuminés qui pense prendre le pays en otage», a-t-il affirmé.

Franck Diongo a, dans ce message, remercié la population congolaise, en général, et les jeunes de son parti, en particulier, ainsi que les avocats qui se sont massivement mobilisés le 26 décembre pour répondre à l'invitation lui adressée par le parquet.

Rappelons que l'opposant Franck Diongo, candidat à la présidentielle qui s'est rallié à Moïse Katumbi, a été pris à partie, pendant la campagne électorale, par les jeunes de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), le parti de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Ils lui reprochaient sa position face au président sortant et candidat à sa propre succession, qui l'avait sorti de la prison, au début de son mandat, en 2019, alors que le régime précédent l'avait condamné à cinq ans de prison ferme. La résidence de Franck Diongo a été saccagée et l'église installée dans son quartier a été incendiée par ces jeunes surexcités.

Mais, des images le montrent également en train de déchirer les affiches de campagne d'autres candidats. Pour des sources proches de lui, c'était sa réaction face aux actes subis de la part de ces jeunes de l'UDPS, qui ont systématiquement détruit ses supports de campagne arborés à travers Kinshasa, particulièrement, dans le district de la Lukunga et la commune de Ngaliema, d'où il était également candidat aux députations nationale et provinciale.

L.D.

SALUBRITÉ

La société Albayrak compte se déployer dans toute la ville

En partenariat avec l'Hôtel de ville, la société turque Albayrak devra y mener des travaux d'assainissement de grande envergure, grâce aux engins de salubrité modernes attendus dans quelques jours, en provenance de Turquie.

Partenaire de la ville-province de Kinshasa dans le secteur d'assainissement, la société Albayrak vient de donner, le 26 décembre, un coup de balai au rond-point Kin-Maziere, dans la commune de la Gombe. Déjà à pied d'oeuvre dans la commune de Kalamu, en attendant l'arrivée de ses engins d'assainissement pour s'étendre sur l'ensemble de la capitale, cette société se déploie aussi dans cette municipalité.

A l'occasion de cette action de salubrité menée dans la soirée, sous la supervision de la commissaire générale en charge de l'Environnement de la ville de Kinshasa, Laetitia Bena Kabamba, les équipes d'Albayrak ont évacué les immondices qui se trouvaient au rond-point Kin Maziere, transformé en depotoire par les habitants environnants. Laetitia Bena Kabamba a rappelé, à cette occasion, la détermination des autorités urbaines à offrir à la population kinoise une ville agréable, surtout en cette période des festivités



Des équipes de la société Albayrak en plein travail sur le rond-point Kin-Maziere /DR

de fin d'année. Ce, en dépit de nombreuses difficultés financières.

Elle a, par ailleurs, décrié l'esprit de sabotage qui anime certaines personnes, choisissant délibérément de déverser des ordures sur la place publique dans le but de réduire à néant les efforts consentis en la matière. «L'Etat a fait sa part, la population devrait aussi faire la sienne» « Nous disons sabotage, parce que nous nous rendons compte de plus en plus que des citoyens animés de mauvaise foi s'amusent à créer des décharges pirates ça et là, pour pouvoir ternir l'image de la ville ainsi que de ses dirigeants. Malgré tout ça, nous n'allons pas nous fatiguer de travailler », a indiqué la commissaire générale à l'Environnement.

Sur place, Laetitia Benga Kabanba a installé un comité de suivi pour veiller en permanence au maintien de la propreté au rond-point Kin-Maziere. Elle a également annoncé que des officiers de police judiciaire assermentés ont été déployés à travers la ville, en vue de sanctionner, par des amandes, toute personne ayant commis une infraction liée à l'environnement. Elle a, à cet effet, exhorté la population au changement de mentalité, en posant des actes écologiques. «L'Etat a fait sa part, la population devrait aussi faire la sienne», a-t-elle souligné. Selon la cellule de communication de l'Hôtel de ville, c'est au mois de janvier que Kinshasa et son partenaire Albayrak vont se déployer sur toute l'étendue de la ville pour des travaux d'assainissement de grande envergure. Ils attendent, pour cela, des engins de salubrité modernes en provenance de Turquie.

Lucien Dianzenza

14 | RDC/KINSHASA LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE N°4659 - Vendredi 29 décembre 2023

LINAFOOT/LIGUE 1

V.Club surplombe Rangers, DCMP tombe devant Maniema à Kindu

La première phase de la 29^e édition du championnat national tend vers sa fin et la qualification pour le play-off se précise pour V.Club, dans le groupe B, alors que son rival, Daring Club Motema Pembe (DCMP), fait montre d'un déficit de solidité.

Pour son dernier match de l'année, l'AS V.Club s'est imposée, le 27 décembre au stade Tata Raphaël, face à l'AC Rangers, par 2 buts à 0, en match de la 17e journée du groupe B de la 29e édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot). Le onze de départ du coach intérimaire, l'ancien gardien de but camerounais, Nelson Bongaman, s'est composé du gardien de but camerounais Junior Dande, Josué Mwimba, Irénée Glele, Djo Issama Mpeko, Patou Ebunga Simbi, Désiré Mbomba, Franck Matemba, Norberto Kiatalua, Jonathan Ikangalombo, Elie Mpanzu et Platini Mpiana Mozinzi. Sur le banc des remplaçants, on a noté la présence de Pululu, Kalonji, Apataki, Zoungrana, Mpoyi, Mundele, Nissi Ngoma, Elenga et Sonhaye.

Déjà auteur du doublé victorieux de V.Club sur l'Oc Renaissance du Congo au match précédent, l'ancien joueur du Lupopo, Platini Mpiana Mozinzi, a plus que remis les couverts en signant un triplé gagnant contre les Académiciens. En véritable père Noël pour le club, Platini Mpiana Mozinzi a, par deux fois, trouvé le chemin du but en première période (10e et 32e minutes), avant d'inscrire le troisième but à la 80e minute. Avec cette large vic-

toire pour son dernier match de la manche retour de la première étape du championnat, V.Club totalise désormais 31 points et valide de facto son ticket pour le play-off. Rangers, pour sa part, est dernier du groupe B avec 11 points en 15 matches.

DCMP broie du noir à Kindu...

Alors que V.Club confortait sa deuxième place qualificative pour le play-off, son rival de tous les temps, DCMP, enregistrait sa deuxième défaite de suite en déplacement. Désillusionné à Goma par Dauphin noir (2 buts à 3), le club vert et blanc a été impuissant, le même mercredi, au stade Joseph-Kabila de Kindu, devant le leader du groupe B, Maniema Union, battu 1-2 en match de la 16e journée. Denis Mutuila (1ère minute) et Osée Ndombele (62e minute) ont marqué pour les Unionistes de Kindu. Migas Bomola a pu reduire le score sur une somptueuse balle arrêtée. Ce dernier a été remplacé par Mwango Mardoché, blessé à la tête après avoir reçu un coup. Au cours de cette rencontre à forte tension, huit cartons jaunes ont été infligés aux Immaculés de Kinshasa. L'on apprend que l'arbitre aurait refusé un but du DCMP et le joueur Lupini Muaku de Maniema Union aurait été évacué et hospitalisé,



Mpiana Mozinzi Platini, en véritable père Noël pour V.Club⁄DR

après avoir reçu un coup du latéral gauche Mydo Yallet du DCMP. Ce dernier a écopé d'une exclusion. De même, le buteur du DCMP, Bomola, a été contraint de quitter l'aire de jeu, blessé à la tête. Les joueurs du DCMP auraient été menacés par les supporters du Maniema Union, sécurisés quelque peu par les poli-

Notons que le onze de départ du DCMP s'est constitué du gardien de but Vandiya, et dans le champ, Kalonji, Musinga, Bomola, Apinda, Mydo Yallet, Makangila, Lau Fala, Efoloko, Diamana et Nzuzi. Le coach Djene Ntumba a naturellement effectué des changements en seconde période. Au classement, Maniema Union assure sa première place dans le groupe B du championnat national de football avec désormais 37 points. DCMP est 5^e avec 25 points en seize matches livrés et voit sa qualification pour le play-off menacée.

 ${\it Martin\, Enyimo}$

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

« Projet d'aménagement des accès routiers au futur Pont Route-Rail sur le fleuve Congo »

Secteur: « transport »
N° d'Identification du Projet: P-Z1-DB0-245
AMI N° 2023-002/MATIER/DGGT-CEP

1.La République du Congo a reçu un don du FONDS SPECIAL DU MECANISME DE FINAN-CEMENT DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES DU NEPAD (FPPI-NEPAD) afin de couvrir le coût du « Projet d'aménagement des accès routiers au futur Pont Route-Rail sur le fleuve Congo », et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer les prestations relatives à l'« Audit comptable et financier du projet de la route Yié-Maloukou, pour les exercices clos au 31 décembre 2023, 2024, 2025 et cloture du projet».

2.L'auditeur est chargé de formuler une opinion sur les états financiers de chaque exercice en se fondant sur une vérification faite, conformément aux normes internationales d'audit édictées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) ou aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques fixées par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) ou encore aux normes d'audit nationales.

3. La Cellule d'exécution des projets multilatéraux logée à la Délégation Générale aux Grands

Travaux au Congo, ci-après dénommé « Organe d'Exécution » invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : http://www.afdb.org.

5.Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 9 heures à 14 heures.

6.Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 12 janvier 2024 à 12 heures 30 mn (heure locale, TU+1) et porter expressément la mention « AMI N° 2023-002/MATIER/DGGT-CEP/Sélection de Consultants-Firmes) / Audit comptable et financier du projet de la route Yié-Maloukou, pour les exercices clos au 31 décembre 2023, 2024, 2025 et cloture du projet ».

À l'attention: Monsieur BATOUNGUIDIO, Coordonnateur du Projet,

Adresse: 2, avenue de la Base aérienne Marien NGOUABI

(Croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO),

5ème étage de l'immeuble Cheick TAMBADOU à Brazzaville, République du Congo E-mail : ceprbaddggt@gmail.com; payima6@gmail.com

Le Coordonnateur,

Signé

BATOUNGUIDIO.-

SOLUTION : Le mot-mystère est : TOURBILLON

В	0	R	N	E	Е		Е	Р	1
Е	U	Е		Р	U	Е	R	1	L
L	Е	٧	R	Е	s		R	Α	S
I	D	E	Α	L		7	Е	U	
Е		N	ı	Е	С	E		L	Α
R	A	D	Е		Е	T	Н	Е	R
	М		S	Α	L	E	E		D
Р	E	T		1	L		R	U	E
Α		R	E	G	E	N	T		U
Р	0	ı	L	U		Α	Z	U	R
0	U		U	s	Α	Ĭ		В	
Т	١	R	E		1	S	L	Α	М
Α	R	Α	s	Е	Е		Е	С	U

	D		R		Е		Т		Α		R
D	Е	С	0	N	S	T	D	E	R	E	Ε
	F	0	U	Е	Т		0	٧	Α	L	Ε
D	I	N	G	U	Ε	R	I	Ε		I	L
		Т	Е	F	L	0	N		0	S	S
F	Α	R	0		L	U	Е	Т	Т	Е	
	В	I	L	L	Ε	Т		R	Α		R
Р	0	Т	Е	Е		Α	D	Α	G	Т	0
	R	Е		D	Е	R	I	٧	Е	N	Т
S	1		٧	Α	U	D	R	Α		D	U
	G	Α	I		R		Н	I	٧	Е	R
Н	Ε	X	Α	G	0	N	Α	L	Ε		ı
	N	Α	G	Ε		0	М		Α	L	Ε
D	Ε		Ε	М	Ε	U		С	U	I	R
	S	U	R	ı	N	Α	М	Е		N	Ε

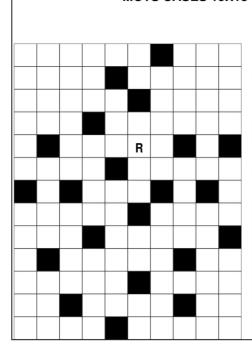
• SOLUTION DE LA GRILLE N°102

3	5	7	1	8	9	2	6	4
4	2	1	6	5	3	7	9	8
6	9	8	4	2	7	1	5	3
5	8	4	7	3	6	9	2	1
9	7	3	2	1	5	8	4	6
1	6	2	8	9	4	5	3	7
7	3	9	5	6	1	4	8	2
8	1	5	3	4	2	6	7	9
2	4	6	9	7	8	3	1	5

• SOLUTION DE LA GRILLE N°111

3	9	1	4	7	5	8	2	6
8	7	2	9	6	1	3	4	5
4	6	5	8	2	3	7	1	9
7	5	3	2	4	8	9	6	1
6	2	8	7	1	9	5	3	4
9	1	4	5	3	6	2	7	8
1	8	7	6	5	2	4	9	3
5	4	6	3	9	7	1	8	2
2	3	9	1	8	4	6	5	7

MOTS CASÉS 10X13 · N°182



2 LETTRES

EN - ET - IL - OR - OS - UE

3 LETTRES

ARE - BTS - ELU - EMU - ETC - LES - RIA - USE

4 LETTRES

APRE - ARIA - ELSA - EUES - EURE - IBIS - IRIS - ITOU - NUIT - OINT -OREE - ORLE - PEUR - RARE - RETS - TOLE - TSAR

5 LETTRES

AIRES - CUBES - EIDER - ENTRE - EPURE - ERRER - GRECE - HERBE -

NEPAL - STARS 6 LETTRES

ABSOUT - DIESEL - EBAHIE - ISOLER - MODELA - OEDEME - ONGLET -RAILLE - SECRET

VULCAIN, POUR LES ROMAINS TARÉ	₹	HAUTAINS PROFANENT	→	PRIS EN MAIN FEUILLETÉ	₹	PAYS ÉQUATORIAL		CHEVALIER DES ÉTOILES	→	DIPLÔME FRUIT SANS VALEUR	₹
-				•		POUFFENT GRIGNO- TERAS	•			V	
POULE MOUILLÉE BLINDÉ	\							CUBES CRIAIT VACHEMENT	-		
-				VIANDE ROUGE TÉMOIN DE LA CÈNE	-						ÉLECTRODE
PURIFIÉE SIGNAL SONORE	Å								NOTE DU CHEF ON EN FAIT DES TARTINES	Á	
-			UNITÉ ANGLAISE		PROTÉINE DES CÉRÉALES	-					
TIRE AU BUT RESSORT CARDIAQUE	•		•				JEU DE PIONS	٨		MEMBRE DE LA FAMILLE	
L-					PRÉNOM MASCULIN EXPLOSIF	-				\ \ \	
ELLE IMPOSE LE SILENCE ÉLIMÉ	-				·		CONTINENT AFFLUENT DU CONGO	•			
-			APRÈS COUP VAISSEAU BIBLIQUE	-							VERTE OU BRUNE
RAME SOUS TERRE	SODIUM AU LABO INVENTAIRE	-		POUR APPELER		AGENT DE LIAISON BEURRÉ	-		DÉMONS- TRATIF COSTUME DE SCÈNE	-	
L>				·	PRONOM PERSONNEL GRUGEA	- 1		SEMBLABLE COUCHAGE	- 1		
TRISTE SORT		POILU AU SOMMET ARTICLE	-		V					VALEUR REFUGE	
-							DE MÊME	-			
ARTICLE DE CADDIE	-			CONSIS- TANCE	-						

S U R V O L E G L I S E E C B
E F F I G I E A O E N C L O S
T I E R E V I D I C E R U L A
L S U U O P B G E C U S S O N
U U Q S U O I E E H R V P S D
S B I S T T H T E D E S A S W
N A R C H I P E L L I L C A I
I A B M L R M E O M L F I L C
M U N A T O A U R S I O I C H
A A R T R N R E L O O R R C E
X E S D I S P A R U V R O O E
I M A Q B I T N A T S I D I C
M U E G U F E R U A D N A L R
U R N Q N E V I G N O B L E G
M G E L U C A R N E I R E G E

ABUSIF AMPHIBIE EQUIPE ARCHIPEL GADGET GRUMEAU **BRIQUE** CAPSULE HELICE COLOSSAL HILARE INSULTE COROLLE DISPARU LANDAU LUCARNE DISTANT **ECUSSON** MARSUPIAL **EDIFICE** MASQUE MAXIMUM **EGERIE**

NANTI

EGLISE

PERMIS
POTIRON
RECIDIVE
REFUGE
SANDWICH
SOUTANE
STIMULUS
SURVOL
TRIBUN
VELOURS
VIGNOBLE
VIRUS
VOILIER

• SUDOKU • GRILLE N°112 • FACILE

7								6
8			7		5			1
		6	4	9	8	2		
	9		8		1		5	
	2						7	
	8		9		6		4	
		3	1	8	2	7		
1			3		7			9
2								5

SUDOKU • GRILLE N°134 • DIFFICILE

	3	1	4			5			
	9			2		3			
	7		6		5				L
			5				3		more of ordinoities from
7			3		8			6	minoit
	1				9				to to
			2		3		1]
		4		7			5		
		2			4	8	7		

16 | DERNIÈRE HEURE ... LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE N°4659 - Vendredi 29 décembre 2023

SÉNAT

Le président appelle à la gestion responsable des finances pour l'intérêt public

La première session ordinaire budgétaire du Sénat s'est achevée le 23 décembre dernier, à Brazzaville. Elle a permis de doter l'Etat d'un budget de 2 605 700 000 000 FCFA en recettes et à 2 000 658 000 000 FCFA en dépenses, dégageant ainsi un excédent global de 536 049 000 000 FCFA.

Selon le président du Sénat, Pierre Ngolo, ces prévisions budgétaires découlent « de l'embellie enregistrée suite aux réformes audacieuses engagées ces dernières années et aux efforts consentis par le gouvernement dans le cadre de la consolidation des finances publiques ».

«Ensemble, nous avons travaillé à façonner un budget qui reflète les aspirations et les besoins de notre Nation. En notre qualité de législateur, nous avons la responsabilité de veiller à ce que chaque franc dépensé serve au mieux l'intérêt public, surtout que le budget 2024 consacre le passage du budget de l'État des moyens au budget programme à travers un échantillon de six ministères pilotes », a déclaré le président de la chambre haute du Parlement, à la clôture de la session.

Pour lui, la politique des budgets programmes, aussi ap-



pelée approche axée sur les résultats, est articulée sur quelques éléments clés. Il s'agit notamment de l'orientation des résultats, la hiérarchisation des priorités, la

performance et l'évaluation, la transparence et la responsabilité. La flexibilité est, a-t-il expliqué, une approche de gestion des finances publiques qui se concentre sur Le président du Sénat, Pierre NgoloDR la planification, l'affectation des ressources et l'évaluation des performances des programmes gouvernementaux plutôt que des activités ou des postes budgétaires traditionnels.

« La loi des finances 2024, aux ambitions clairement déclinées, inaugure triennat 2024-2026. Ce dernier, le premier du genre sous l'égide du budget programme, se définit comme étant le triennat de l'optimisation du nouveau mode de gestion des ressources de l'État. Plaçons-le donc, sous le signe de la recherche de la performance et de l'efficacité des interventions de l'Etat ainsi que sous celui de la diversification accrue des sources de croissance », a plaidé Pierre Ngolo.

L'exécution optimale de cette politique permettra, espère-til, de faire une entrée réussie dans cette dernière tranche du Plan national de développement 2022-2026 « afin qu'au bout du compte nous atteignions nos objectifs et que le peuple ressente une amorce de soulagement. »

Parfait Wilfried Douniama

INONDATIONS

Près de 2, 5 milliards FCFA pour assister la population sinistrée

Le Conseil des ministres du 27 décembre a décidé le déblocage immédiat de 2 419 500 000 FCFA pour assister les sinistrées des inondations survenues en 2023 en République du Congo.



«Notre pays a, malheureusement, déploré treize décès survenus dans les départements de la Likouala, Brazzaville et Pointe-Noire, et compte six personnes portées disparues à ce jour», a précisé le compte rendu du Conseil des ministres.

La ministre des Affaires sociales, de la Solidarité et de l'Action humanitaire, Irène Marie-Cécile Mboukou Kim-

batsa, qui a fait la communication en Conseil des ministres, a rappelé que, selon les experts, les précipitations enregistrées dans les départements de la Likouala, de la Sangha, de la Cuvette, des Plateaux, de Brazzaville et de Pointe-Noire sont deux fois plus importantes sur la période que la moyenne saisonnière habituellement connue. « Cette situation est à l'ori-

Gri de coeur des populations de Mossaka/DR gine des inondations totales connues par 261 villages en zone rurale et par 36 quartiers situés dans les grandes agglomérations de notre pays. 237 566 personnes ont été affectées par ces calamités; 346 099 hectares de superficie ont été inondés tandis que 2 292 hectares de terres cultivées ont été inondés», a conclu le Conseil des ministres.

P.W.D.

TRIBUNE LIBRE

Eveil national

La conscience nationale fait référence à la reconnaissance et à l'identification collective des citoyens d'un pays en tant que communauté partageant une histoire, une culture, des valeurs et des intérêts communs. C'est un sentiment d'appartenance à une nation, caractérisé par la compréhension et la valorisation de l'unité nationale. Renforcer la conscience nationale implique souvent la promotion de la solidarité, de la cohésion sociale et du patriotisme, contribuant ainsi à forger une identité nationale distincte au sein d'une population.

L'éveil de la conscience nationale est un processus complexe et dynamique qui marque le développement d'une identité collective au sein d'une nation. Cet éveil peut être catalysé par divers événements historiques, culturels et sociaux qui suscitent un sentiment d'unité et de solidarité parmi les citoyens.

Le renforcement de la conscience nationale revêt une importance cruciale pour le développement et la stabilité d'un pays. Il favorise l'unité en créant un sentiment d'appartenance collective, renforçant ainsi la cohésion sociale. Une conscience nationale solide peut également stimuler la participation civique, encourager la coopération entre les citoyens et promouvoir des valeurs communes, ce qui est essentiel pour la construction d'une société prospère et équilibrée. De plus, elle contribue à la préservation de l'identité culturelle et historique d'une nation, renforçant ainsi son caractère distinctif dans un monde de plus en plus interconnecté.

Luc Adamo Matéta